

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 18/06/2024**Nombre de membres**
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Josette COCHE et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procurator(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Isabelle RIEU à Brigitte BOUCHE, Géraldine ROCHETTE à Paul PAGES, Corentin CHAMBRER à Isabelle HOSTIN, Rémy BARRY à Bernard COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Martine ASTRUC BORREGA

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	Aménagement bâtiment communal – ECHANGE DE TERRAINS
-------	--

Nomenclature : 3.1 acquisitions

Rapporteur : Christophe PAL

Monsieur le Maire rappelle le souhait d'engager des travaux de rénovation thermique du bâtiment communal situé sur la parcelle AK18.

L'accès au bâtiment par le terrain situé à l'arrière est quasi impossible par les engins compte tenu de l'étroitesse de l'accès qui longe la maison située sur la parcelle AK17.

Après concertation et discussion avec la famille RIVET (propriétaire de la parcelle AK19), celle-ci consent à céder à la commune une bande de terrain d'environ 40 m² pour élargir l'accès.

En contrepartie la famille RIVET demande à la Commune, propriétaire de la parcelle AK18, la cession d'une bande de terrain d'environ 40 m² au droit du bâtiment figurant sur la parcelle AK 20.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'échange sans soulte de terrain avec la famille RIVET tel qu'exposé ci-dessus.
- ACCEPTE de rétablir à ses frais le mur de clôture (coté parcelle AK19 - accès) et à poser un grillage en limite de la parcelle AK20.
- DESIGNE le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.
- DESIGNE le Cabinet Géomètre GONNACHON pour établir les bornages correspondants.
- DECIDE que les frais d'actes et de bornage liés à cet échange sont à la charge de la Commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette opération,
- DESIGNE Monsieur COMPTOUR Bernard, 1^{er} adjoint pour représenter la Commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière,

Nombre de conseillers présents		13
Nombre de conseillers représentés		05
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
René BLANC



Le Maire
Christophe PAL

